NOMMER LA PRÉVENTION

Thésaurus concerné: Thésaurus de la prévention ad hoc

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise, le personnel administratif, ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

Pourquoi nommer la prévention ?

- Pour répondre aux recommandations de la HAS en ce qui concerne les informations à colliger dans le DMST au niveau des tableaux 3 et 5.
- Pour permettre à tous les acteurs de noter et partager :
 - o les conseils de prévention donnés,
 - o les moyens de prévention mis en place.
- Pour faciliter la prise en compte par l'employeur des notifications des professionnels du SSTI grâce à un langage cohérent.
- De plus, ce Thésaurus s'est avéré nécessaire pour préciser, avec le niveau de détail nécessaire en termes de préventions primaire, secondaire et tertiaire, qu'elles soient constatées ou conseillées, deux items du Thésaurus sur les moyens d'action en milieu de travail :
 - o conseil et préconisations sur les équipements de protection individuelle,
 - o conseil et préconisations sur les équipements de protection collective.

Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité de la prévention ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

<u>Tableau 3</u> – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Principales mesures de prévention collectives et individuelles.

<u>Tableau 5</u> – Informations concernant les propositions et avis du médecin du travail à colliger dans le DMST

- Informations sur les expositions professionnelles, les risques identifiés et les moyens de protection.
- Existence ou absence d'une pathologie en lien possible avec une exposition professionnelle.
- Avis médical (fiche d'aptitude ou de suivi médical).

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d'entreprise qui sera inclus dans le DMST.

• Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

Descriptif du Thésaurus de prévention, utilisé pour cette saisie

Il n'existait pas de Thésaurus de prévention qui puisse faire référence.

Le choix a donc été de définir un Thésaurus ad hoc couvrant les préventions primaire, secondaire et tertiaire, ainsi que l'activité en milieu de travail, le rôle de conseil d'information et de formation, la mobilisation des préventeurs tiers.

Depuis les années 2000, le Groupe ASMT FMP (fiches médico-professionnelles) élabore et met à jour un Thésaurus de prévention nécessaire à la construction des fiches médico-professionnelles du site <u>fmpcisme.org</u>.

Il a été jugé pragmatique de mettre à disposition ce Thésaurus qui bénéficie de ce savoirfaire et qui est homogène avec les grandes classes d'expositions de l'INRS et du Thésaurus des expositions professionnelles, et qui a bénéficié d'une relecture par les partenaires réunis en groupe Thésaurus de l'ANSES.

La structure hiérarchique comprend quatre niveaux nommés :

- Le premier niveau est divisé en trois catégories : prévention collective | prévention individuelle | formation-information.
 - o Les préventions collectives sont classées en fonction du risque.
 - o Les préventions individuelles sont classées en fonction de la zone à protéger.
 - o La formation et l'information sont détaillées en quatre niveaux.

Le Thésaurus comprend 446 libellés actifs et chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de six digits.

♣ Méthodologie de veille des besoins et de mise à jour

La mise à jour du Thésaurus de la prévention est effectuée par le Groupe AMST FMP de Présanse, qui propose les modifications aux Groupes Thésaurus.

L'ensemble des propositions est ensuite étudié en réunion et, si elles sont validées par les Groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus de la prévention, entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2021 et 2022 » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de la prévention entre les versions 2021 et 2022.

